



Conditions générales de vente

CONDITIONS GENERALES

- Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur le terrain de camping « Le Pré Saint André », il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant.
- Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping « Le Pré Saint André » ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.
- Le fait de séjourner sur le camping « Le Pré Saint André » implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.
- Nul ne peut y élire domicile.

FORMALITE DE POLICE

- Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. En application de l'article R.611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
- Les clients Français sont tenus de remplir et signer une fiche police mentionnant pour chaque personne (les enfants de – de 15 ans peuvent figurer sur la fiche parents):
 - Le nom
 - Le prénom
 - La date de naissance
 - Le lieu de naissance
 - Adresse complète
 - Téléphone
 - Mail
- Les clients étrangers sont tenus de remplir et signer une fiche police mentionnant pour chaque personne de + de 15 ans :
 - Le nom
 - Le prénom
 - La date de naissance
 - Le lieu de naissance
 - Adresse complète
 - Téléphone
 - Mail
 - Date entrée/sortie du territoire
 - Personne – de 15 ans nom du responsable légal

RÉSERVATION DE LOCATIONS

- Le nombre maximum de personnes dans une location est celui prévu dans le tarif, quel que soit leur âge. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.



- Le montant des frais de réservation pour les locations est de 10 euros .
- pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 40% du montant total des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé 30 jours avant la date du début du séjour. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.
- la réservation d'un hébergement locatif s'entend pour une durée minimum d'une semaine (en juillet-août)
- la location de l'hébergement s'entend du jour d'arrivée 15 heures au jour de départ 11 heures.
- Nos tarifs comprennent l'électricité, l'eau, l'accès à la piscine (pendant la période d'ouverture), aire de jeux, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS

- Le montant des frais de réservation pour les emplacements est de 10 euros.
- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 40% du montant du total des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé le jour de l'arrivée.
- Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.
- L'emplacement peut être occupé à partir de 15 heures et doit être libéré avant 11 heures.
- Les emplacements peuvent accueillir 6 personnes au maximum quel que soit leur âge.

À VOTRE ARRIVÉE VOUS DEVREZ

- Présenter votre confirmation de réservation à la réception.
- Régler les éventuels suppléments non soldés.
- Présenter ou remplir la fiche police.
- Présenter ou remplir la fiche Immatriculation du ou des véhicules.
- Identifier votre l'animal (race, n° tatouage) + copie carnet de vaccination à jour.
- Verser une caution de 250 euros pour la location et 51,50 euros pour le ménage par chèque à l'ordre de « EURL PRE DU SUD », espèce ou empreinte carte bancaire.
- Les invités ou les suppléments doivent être signalés à la réception, mais seules les personnes inscrites au moment de la réservation pourront séjourner dans l'établissement.
- Nous vous remettons une fiche d'inventaire à vérifier. Afin d'éviter tout malentendu, signalez à la réception, sous 12 heures, tout défaut. Toute réclamation formulée après ce délai ne sera pas prise en compte. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.

RETARD ET MODIFICATIONS DE RÉSERVATION

- En l'absence de mail ou de courrier avec accusé de réception précisant que vous avez dû différer la date de votre arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date mentionnée sur la « confirmation de réservation ». En tout état de cause, aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, et la société se réserve le droit de relouer l'emplacement à la première demande.
- La direction se réserve le droit de changer votre numéro d'emplacement ou de disposer des emplacements pour une location de longue durée.



ANNULATION

Pour garantir votre séjour en cas d'annulation, « le camping « Le Pré Saint André » a mis en place l'assurance annulation Campez-Couvert (voir CGA), son prix est de 3,15 du montant du séjour.

VISITEURS

- Les campeurs peuvent recevoir un ou des visiteurs à l'accueil.
- Après avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le camping « Le Pré Saint André » sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.
- Les prestations et installations du camping « Le Pré Saint André » sont accessibles aux visiteurs.
- Les voitures des visiteurs sont interdites sur le camping.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES

- A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse maximale de 20km/h.
- La circulation est autorisée de 8h00 à 23h00.
- Nul ne peut circuler dans le camping « Le Pré Saint André » que les véhicules qui appartiennent aux campeurs qui y séjournent.
- Le stationnement est autorisé sur l'emplacement que si celui dispose d'un emplacement, il ne doit en aucun cas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

BRUIT, SILENCE ET RESPECT

- Les clients sont priés d'éviter les bruits et discussions qui pourraient gêner les voisins.
- Les appareils sonores doivent être réglés en conséquences.
- Les fermetures de portières et coffre doivent être aussi discrètes que possible.
- Les animaux doivent être tenus en laisse et ne jamais être en liberté, ils ne doivent jamais rester sur le camping « Le Pré Saint André », même enfermés en l'absence de leurs maitres.
- Penser à ramasser leurs déjections.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

- Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping « Le Pré Saint André » et de ses installations, notamment sanitaires.
- Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Vous devez vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.
- Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles de tri sélectif situées sur la plate-forme (voir panneaux).
- Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.
- L'étendage du linge se fera sur un séchage, il ne devra jamais fait à partir des arbres.
- Il est interdit de couper des branches, de faire des plantations, de planter des clous dans les arbres.
- L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel vous l'aurez trouvé à votre entrée dans les lieux.



SECURITE, INCENDIE

- Les feux ouverts (bois, charbon, ...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.
- Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil..
- La direction est responsables des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping « Le Pré Saint André ».
- Les clients gardent la responsabilité de leur propre installation et doivent signaler au responsable, la présence de toute personne suspecte, les clients sont invités à prendre toutes les précautions quotidiennes pour la protection de leur bien.

À VOTRE DEPART

- Vous êtes invité à prévenir le bureau d'accueil la veille de votre départ et fixer un rdv pour l'état des lieux (uniquement pour les locatifs).
- Régler les éventuels suppléments non soldés.
- Déposer le passe de votre emplacement à l'accueil ou le déposer dans la boîte à lettres située à l'accueil si le départ est en dehors des heures de bureau.
- La location que vous quittez fait l'objet d'une vérification des lieux. Si celle-ci est libérée en parfait état de propreté, et sans matériel manquant ou dégradé, la caution vous sera restituée. Dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée avant votre départ (ou dans un état ne correspondant aux attentes du gestionnaire), un forfait nettoyage de 50,00€ vous sera demandé.

LITIGES

- Dans le cas où un campeur perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.
- En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.
- En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

En cas de litige, la compétence est déléguée au tribunal de Nîmes.

En acceptant les conditions générales de réservation de l'établissement, j'accepte tacitement de recevoir les diverses offres du camping « Le Pré Saint André », notamment par courrier électronique.